

Rapport du Président

Commission permanente

lundi 20 octobre 2025

N° CP-2025-7-3-5

N° applicatif 13239

3^{ème} Commission

Commission Santé et accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées

Direction

Direction de l'autonomie

Service consulté

13 SERVICES A DOMICILE SUPPLEMENTAIRES ENGAGES DANS UNE DEMARCHE QUALITE POUR 2026-2030

Résumé : Depuis 2023, la Collectivité européenne d'Alsace est engagée dans le renforcement de la qualité d'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap vivant à domicile.

Cet engagement s'est traduit par le déploiement d'une dotation complémentaire auprès de 30 services d'aide à domicile volontaires à la contractualisation autour d'actions en faveur de la qualité d'accompagnement, d'une meilleure couverture territoriale et de l'amélioration des conditions de travail des professionnels.

Le présent rapport propose de renforcer cette dynamique en étendant le versement de cette dotation complémentaire à 13 nouveaux services d'aide à domicile, pour un montant total de 642 199 € pour 2026. En intégrant ces 13 nouveaux services, près de 87 % des heures réalisées auprès de nos bénéficiaires APA et PCH seront couvertes par cette dotation.

Cette dépense relevant d'un dispositif national est totalement compensée à la Collectivité européenne d'Alsace par une recette provenant de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie.

Le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap est un enjeu majeur de la politique autonomie de la Collectivité européenne d'Alsace afin de pouvoir faire face à l'augmentation des besoins et répondre au souhait de la majorité des personnes concernées de pouvoir vivre le plus longtemps possible chez elle à leur domicile.

C'est conscient de cet enjeu que la Collectivité européenne d'Alsace a notamment positionné le maintien à domicile de qualité au cœur des priorités de sa stratégie « Bien Vieillir en Alsace 2025-2030 » adoptée en juin dernier (délibération n°CD-2025-3-3-1 du 30 juin 2025).

Forte de cet engagement, la Collectivité européenne d'Alsace déploie progressivement depuis 2023 le dispositif de dotation complémentaire des services d'aide à domicile (SAAD) qui permet, dans le cadre d'une contractualisation avec les services répondant à un appel à candidatures, d'allouer des moyens financiers dédiés au renforcement de la qualité d'accompagnement, de la couverture territoriale ou encore de l'amélioration de la qualité de vie au travail des professionnels.

Les financements ainsi accordés par la Collectivité sont intégralement compensés par une recette provenant de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie.

C'est dans ce cadre que 30 SAAD ont d'ores et déjà contractualisés et bénéficient de ce financement à l'issue de deux vagues d'appel à candidatures en 2023 et 2024.

Le présent rapport a pour objet de renforcer encore la dynamique de contractualisation auprès de 13 SAAD supplémentaires.

I. Appel à candidature et campagne de contractualisation 2026 – 3^{ème} vague de CPOM

Le troisième appel à candidatures pour la mise en œuvre de la dotation complémentaire des SAAD en Alsace a été lancé par la Collectivité européenne d'Alsace le 20 janvier 2025 pour la période 2026-2030.

Un deuxième appel à candidature simplifié a également été lancé sur la même période pour les SAAD ayant déjà contractualisé un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) mais souhaitant ajouter des actions.

17 candidatures ont été réceptionnées dans le cadre de l'appel à candidature classique et 1 candidature dans le cadre de l'appel à candidature simplifié. A la suite de l'instruction des candidatures, 13 dossiers étaient recevables au regard de la cohérence avec leur capacité d'intervention et des ambitions quant aux objectifs à atteindre démontrant une réelle amélioration sur la qualité des prestations fournies aux bénéficiaires, ainsi qu'une amélioration de qualité de vie au travail et une montée en qualification des professionnels. La Collectivité européenne d'Alsace a notifié sa décision motivée à chacun des services candidats, et a publié la liste des services retenus à l'issue de l'appel à candidatures le 16 avril 2025 (cf. liste détaillée au point IV ci-dessous).

Il vous est proposé d'en prendre acte, étant précisé que les services non retenus cette année pourront présenter un nouveau dossier de candidature et bénéficier d'un accompagnement de la part des services de la Collectivité dans la perspective de l'appel à candidatures 2026.

II. Répartition prévisionnelle du montant de la dotation qualité par SAAD ayant contracté un CPOM pour la période 2026-2030

Suite à la sélection des 13 SAAD dans le cadre de l'appel à candidatures 2025, il vous est proposé de leur allouer au titre de l'année 2026, les montants figurant dans le tableau ci-après. Les 13 SAAD retenus dans le cadre de l'appel à candidature 2025 contractualiseront un CPOM avec une prise d'effet au 1er janvier 2026. Il est précisé que les montants prévisionnels de cette dotation complémentaire pour la période 2026-2030 figurant dans ce même tableau sont indiqués à titre informatif et sous réserve du vote du budget de la

collectivité, du bilan d'étape de la mise en œuvre des actions prévues au contrat au regard des indicateurs de suivi des actions et des indicateurs de suivi des objectifs opérationnels:

SAAD	Montant prévisionnel 2026	Montant prévisionnel 2027	Montant prévisionnel 2028	Montant prévisionnel 2029	Montant prévisionnel 2030	Total
1 AIDE CHAQUE JOUR - MILLEPATTE	42 383,80 €	42 383,80 €	42 383,80 €	42 383,80 €	42 383,80 €	211 919 €
1 AIDE POUR VOUS - MILLEPATTE	35 501,50 €	34 925,50 €	35 159,50 €	35 159,50 €	35 159,50 €	175 906 €
MILLEPATTE BENFELD	83 986,00 €	83 568,00 €	84 216,00 €	84 864,00 €	85 512,00 €	422 146 €
SEQUOIA ENTRAIDE SERVICES	47 266,00 €	51 548,00 €	51 698,00 €	52 319,00 €	52 469,00 €	255 300 €
AGE ET PERSPECTIVES	92 707,00 €	126 174,00 €	140 660,00 €	155 805,00 €	164 110,00 €	679 456 €
AZAE OBERNAI	60 851,00 €	63 100,00 €	65 531,00 €	67 780,00 €	70 603,00 €	327 865 €
ALSACE FAIR PLAY SERVICES - MILLEPATTE	56 572,00 €	56 572,00 €	56 572,00 €	56 572,00 €	56 572,00 €	282 860 €
GERE TOUT SERVICE A DOMICILE	29 297,80 €	29 297,80 €	29 297,80 €	29 297,80 €	29 297,80 €	146 489 €
ASAD CENTRE ALSACE	11 805,93 €	13 222,64 €	14 544,90 €	15 999,39 €	17 599,33 €	73 172 €
A2 CHEZ SOI	33 337,00 €	39 610,00 €	45 084,00 €	50 919,00 €	57 430,00 €	226 380 €
SERVIR PRO MOLSHEIM	49 631,00 €	49 631,00 €	49 631,00 €	49 631,00 €	49 631,00 €	248 155 €
ALDOM	47 727,00 €	56 528,00 €	59 728,00 €	59 728,00 €	59 728,00 €	283 439 €
TECAP	51 131,60 €	53 592,15 €	55 779,52 €	58 063,27 €	60 252,02 €	278 819 €
TOTAL	642 199 €	700 153 €	730 286 €	758 522 €	780 747 €	3 611 905 €

Il est précisé que le montant total de la dotation complémentaire attribué à ces 13 SAAD pour la période 2026-2030 est un montant prévisionnel qui se base sur les actions proposées dans le CPOM. Le montant sera versé en deux fois, 80% en mars 2026 et 20% en octobre 2026. La régularisation interviendra à la hausse ou à la baisse en 2027 suite à la transmission des bilans en mars 2027. La régularisation s'applique sur le bilan des actions réalisées en 2026.

Ainsi, il vous est proposé d'allouer au titre de l'année 2026 un montant prévisionnel de 642 199 € dont un acompte de 80% correspondant à 513 759 €, qui représente 170 358,78 heures prévisionnelles d'aide pour les personnes âgées au titre de l'APA et 30 276 heures prévisionnelles d'aide pour personnes en situation de handicap au titre de la PCH (annexe 1).

En ajoutant ces 13 SAAD aux 30 services déjà bénéficiaires de la dotation complémentaires, ce sont près de 87 % des heures de prestations d'aide à domicile qui sont couvertes pour ce financement de soutien à la qualité et aux conditions de travail des professionnels.

Cette dépense pour la Collectivité fait l'objet d'une compensation totale par une recette spécifique de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie versée en deux fois (un acompte de 70% en 2025 et le solde de 30% en 2026) à la Collectivité européenne d'Alsace.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'arrêter pour 2026 un montant prévisionnel global de 642 199 €, aux 13 services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) retenus dans le cadre de l'appel à candidatures pour la période 2026-2030 selon le détail joint en annexe 1 au présent rapport ;
- de confirmer l'admission des 13 SAAD listés dans le tableau joint en annexe 1 au présent rapport, au titre de l'appel à candidatures pour la période 2026-2030 portant sur l'attribution d'une dotation complémentaire aux SAAD pour le financement d'actions améliorant la qualité du service rendu à l'utilisateur et répondant au minimum à deux objectifs prioritaires identifiés par la Collectivité européenne d'Alsace, joints en annexe 2 au présent rapport ;
- de m'autoriser à signer les 13 Contrats Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens sur la base du modèle type approuvé par Délibération du Conseil n° CD-2024-9-3-2 du 25 novembre 2024 conclus entre la Collectivité européenne d'Alsace et les services d'aide à domicile engagés dans la démarche et, le cas échéant, à y apporter toute adaptation mineure qui s'avèrerait nécessaire ;
- d'autoriser le versement en 2026, du montant prévisionnel de 642 199 € selon la déclinaison suivante : 80% en mars 2026 soit un montant de 513 759 € et 20% en octobre 2026 soit un montant de 128 440 €, selon le détail joint en annexe 1 au présent rapport ;

Les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes, sous réserve du vote du Budget Primitif 2026 :

Dépenses :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P095	P095O002	P095E01	T01	4345 (016-6511412-430)	545 666 €
P106	P106O010	P106E01	T01	4347 (65-6511213-425)	96 533 €
TOTAL					642 199 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.